Syndicat intercommunal
pour la gestion du service des eaux
de Versailles et Saint-Cloud

ue Pottier – B.P. 80 – 78151 LE CHESNAY CEDEX

TEL : 01.39.23.22.60 – FAX : 01.39.23.22.74

SEANCE DU COMITE

DU

30 JUIN 2003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Lundi trente Juin deux mille trois, à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint Cloud, légalement convoqué, s'est réuni à l'Usine de Versailles et Saint-Cloud, 29 Route de Versailles, sous la présidence de **Monsieur Pierre LEQUILLER, Président du Syndicat.**

Etaient présents :

Mr. MEYER-BLANCHET (BAILLY), Mr. FUSCO (BUC), Mr MENEL (GARCHES), Mr CHOPPIN (JOUY-EN-JOSAS), Mr MOREAU, Mme BLIN (LA CELLE SAINT CLOUD), Mr HIGOIN, Mme BELLON, Mr DEBRETAGNE (LE CHESNAY), Mr LEQUILLER (LOUVECIENNES), Mr VEROT (MARNES-LA-COQUETTE), Mr RENAULT (NOISY LE ROI), Mr JONKA (SAINT-CLOUD), Melle BARRE, Mme GUERRY (SAINT-CYR-L'ECOLE), Mr FLAMAND (VAUCRESSON), Mr DEVYS (VERSAILLES), Mr CHEVALIER (VILLE D'AVRAY).

Etaient excusés : Mr GAUTIER (GARCHES), Mr BARRET (ROCQUENCOURT), Mr SOULIE, Mme GUARDIOLA-LEMAITRE (SAINT-CLOUD), Mr BADRE (VILLE D'AVRAY).

Assistait également à la séance :

- Madame MASSIAS, Receveur du Syndicat.

---000OOO000---

VERSAILLES
Travaux de rénovation du Lycée Labruyère
Convention d'occupation temporaire du domaine public

La Région Ile de France a entrepris depuis plusieurs années la rénovation et l'extension du Lycée « La Bruyère » qui jouxte une parcelle de terrain appartenant au Syndicat, cadastrée BP 147, située entre l'Avenue de Paris au sud et l'Allée de Coubertin au nord, à proximité des bassins de MONTBAURON.

Une convention a été signée le 28 mars 2001 entre la Région Ile de France et le SIGSEVESC pour la création d'une servitude de cours communes consentie par le SIGSEVESC au profit de la Région Ile de France à titre gratuit.

Le projet de rénovation engagé par la Région Ile de France prévoit à partir de Juillet 2003 :

- La démolition d'un bâtiment donnant Avenue de Paris.
- La démolition du mur mitoyen actuel entre le Lycée La Bruyère et la Parcelle Syndicale BP 147.
- La reconstruction du bâtiment destiné à l'internat du Lycée ainsi que la reconstruction du mur séparatif.

Les travaux envisagés sur le domaine du Lycée La Bruyère nécessitent une emprise partielle et temporaire sur la parcelle Syndicale BP 147.
Or cette parcelle est occupée par trois conduites DN 500 mm anciennes en fonte grise qui ont pour fonction stratégique d'assurer le transport de l'eau entre les réservoirs de MONTBAURON et la station d'élévation de GOBERT .

Après étude du dossier transmis par la Région Ile-de-France le 26 Mai 2003, ces travaux peuvent être envisagés selon le dispositif décrit ci-après :

- validation par la SEVESC du procédé technique soumis par l'Entreprise QUILLERY qui assure le Gros Œuvre en vue d'éviter tout risque de déstabilisation et de détérioration de nos ouvrages durant les travaux et pour l'avenir,

- signature d'une convention d'occupation temporaire ou protocole avec la Région Ile de France fixant la durée et les conditions de cette utilisation,

Le Concessionnaire contrôlé a émis un avis favorable à ce projet.

En conséquence,
Le Comité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération du Comité Syndical du 25 janvier 2001,
Vu l'avis favorable du bureau en date du 23 juin 2003,
Sur proposition du Président,

Certifiée exécutoire
la présente délibération
transmise au Préfet du
Département des Yvelines
le 7/7/03
et affichée le 11/7/03
(Art. 2 de la Loi n° 82-213
du 2 mars 1982 modifiée)
Le Président

DELIBERE

- Est pris acte du projet qui n'a aucune incidence sur les dépenses du syndicat.

- Autorisation est donnée au Président pour signer la convention correspondante et tous les documents y afférents.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES EAUX DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Chesnay le 30 juin 2003,
Le Président,

Pierre LEQUILLER